



## Régularisation de situation sans mariage pour l'instant

Par **jamel78**, le **31/03/2011** à **19:10**

Bonjour, rnje m'appelle jamel je suis entré en France à l'âge de 16 ans (donc mineur) en 2003 aujourd'hui je vis avec ma copine depuis 1 an et demi, elle est enceinte et nous avons aussi perdu un petit bébé en début d'année qui est inscrit dans notre livret de famille, je travaille au noir pour subvenir aux besoins de ma famille et aujourd'hui je souhaiterais régulariser ma situation mais je ne sais comment faire. Pouvez-vous m'aider ou me conseiller ? merci à l'avance. rnNous sommes allées au consulat qui nous a dit que pour avoir un dossier de régularisation de situation il leur fallait une copie de la carte d'identité de notre bébé mais comme nous l'avons perdue c'est pas possible. Si cela avait été possible j'aurais été considéré comme parents d'enfant français et cela aurait apparemment été plutôt facile

Par **mimi493**, le **01/04/2011** à **12:29**

Pour être parent d'un enfant français, il faut que l'enfant soit vivant. Donc de ce côté, rien à attendre.

Par **jamel78**, le **01/04/2011** à **13:00**

oui ça je m'en doutais mais y a-t-il une autre solution ??????

Par **mimi493**, le **01/04/2011 à 17:13**

il faut 5 ans de concubinage pour espérer avoir un droit au séjour.

Par **jamel78**, le **01/04/2011 à 17:23**

merci du renseignement

Par **VIR62**, le **02/04/2011 à 01:15**

je crois qu'il faut bien lire les questions des gens avant de répondre et dire n'importe quoi , il dit que sa femme est enceinte, alors il faut juste attendre la naissance de l'enfant pour pouvoir présenter un dossier de régularisation autant qu'un parent d'enfant français

Par **mimi493**, le **02/04/2011 à 04:50**

J'ai compris que l'enfant était mort in-utero.rnAttention, être parent d'un enfant français ne suffit pas, il faut prouver qu'on participe à son entretien et son éducation depuis sa naissance ou depuis deux ans.

Par **jamel78**, le **02/04/2011 à 08:27**

mon enfant est mort à la naissance et merci à l'autre personne pour votre réponse